



DÉFIBRILLATEUR EXTERNE AUTOMATISÉ (DEA)

La municipalité de Saint-Damase possède maintenant son propre DEA dans l'entrée de l'immeuble à deux logements située au 372 avenue Principale qui est disponible et accessible en tout temps 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 par la population.

Ce projet est rendu possible grâce au soutien du Centre intégré de Santé et de Services Sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent et du service de Premiers Répondants de niveau 3 dans le secteur « Sayabec » déjà existant et opéré par le Service de protection incendie et d'organisation de secours de la MRC de La Matapédia. La présence de cet appareil permettra d'améliorer le temps d'intervention des secours auprès d'une victime dans l'attente des services préhospitaliers réguliers (premiers répondants et ambulanciers).

Le CISSS vise ainsi à améliorer les services à la population afin d'atteindre les objectifs poursuivis par les services préhospitaliers d'urgence dont il est responsable soit, la diminution de la mortalité et de la morbidité à l'égard des personnes en détresse. **Un DEA est installé dans la municipalité et une formation de 30 minutes de type « Héros en 30 ». sera offerte par le CISSS.**

La formation requise pour opérer l'appareil sera offerte gratuitement à la population de la municipalité. En plus de connaître comment utiliser le défibrillateur, celle-ci apprendra à comment réagir lorsque les voies respiratoires sont complètement obstruées ou devant un arrêt cardio-respiratoire d'origine cardiaque. La philosophie de cette formation est basée sur une nouvelle approche visant à simplifier au maximum les gestes à poser par les témoins dans les situations d'urgence.

La Municipalité de Saint-Damase